



## Les services en ligne

Pour vos démarches simplifiées,  
un accueil internet sécurisé 24h/24

**Avec votre code d'accès personnel,  
vous pouvez :**

- Prendre un rendez-vous.
- Poser des questions grâce au service «mes messages».
- Consulter un paiement santé, famille, logement, action sociale...
- Faire une demande de PPA, de RSA, d'allocation logement, de retraite, de carte européenne d'assurance maladie, de relevé de carrière...
- Disposer en ligne d'attestations de paiement, attestations de droit, attestations fiscales...
- Déclarer l'embauche d'un salarié, un accident du travail, un changement de situation ou d'adresse.
- Consulter et régler vos factures par prélèvement, par téléversement ou par ordre de virement.
- Télécharger des imprimés, effectuer des simulations...
- Envoyer directement un document par le service «envoyer un document».

Pas encore de code personnel ? Vous l'obtenez  
directement par mail ou sms en vous inscrivant sur  
[limousin.msa.fr](http://limousin.msa.fr)

*Une assistance internet est disponible pour toute  
question liée à l'utilisation des services en ligne :  
problème de connexion, aide à l'inscription, difficulté  
d'accès...*

*Tél. 05 56 01 98 81 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Mail : [assistance.internet@sud-ouest.msa.fr](mailto:assistance.internet@sud-ouest.msa.fr)*



## Nous écrire

Vous souhaitez nous adresser  
un courrier ?

Une seule adresse postale :

**MSA du Limousin  
Impasse Sainte Claire  
87041 LIMOGES CEDEX 1**



Pour être sûr(e) de recevoir  
les documents de la MSA

- N'oubliez pas de signaler tout changement de situation ou d'adresse postale.
- Assurez-vous que votre boîte à lettres est accessible et que vos coordonnées sont identifiables par le facteur.
- Pensez aussi à actualiser votre adresse électronique dans votre espace privé internet pour recevoir l'information par mail.



vous accompagner

# Contactez votre MSA





Le rendez-vous permet de préparer votre dossier et de vous apporter une réponse complète et personnalisée.

## Avec rendez-vous

### Dans un point d'accueil

#### EN CORREZE

- A TULLE, Champeau, jeudi de 8h30 à 16h30 sans interruption.
- A BRIVE, ZI Cana ouest, rue J. Bouchet, lundi, mardi, jeudi de 14h à 16h30.
- A USSEL, Maison de Santé Usselloise, 20 rue du Général Prouzergue, mercredi de 14h à 16h30.

#### EN CREUSE

- A GUERET, 28 Avenue d'Auvergne, jeudi de 8h30 à 16h30 sans interruption.
- A AUZANCES, Maison du Département, 2ème et 4ème jeudi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
- A FELLETIN, Point d'accueil MSA, 2 rue Sœur Alphonse, mardi après-midi de 14h à 16h30.
- A LA SOUTERRAINE, Maison de l'Emploi et de la Formation, Place Joachim du Chalard, mardi après-midi de 14h à 16h30.

#### EN DORDOGNE

- A NONTRON, 24 rue Carnot, mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

#### EN HAUTE-VIENNE

- A LIMOGES, 1 Impasse Sainte Claire, jeudi de 8h30 à 16h30 sans interruption.
- A BELLAC, Maison des associations, 9 rue de Chanzy, mercredi de 14h à 16h30.
- A SAINT YRIEIX LA PERCHE, Maison du Département Antenne du Chatain, 16 bis rue du Chatain, mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.
- A SAINT GERMAIN LES BELLES, Bureau de poste, 2 Avenue du Remblai, 1er mercredi du mois de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.
- A ORADOUR SUR VAYRES, Mairie, 2ème et 4ème jeudi du mois de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

## Sans rendez-vous

### Le visio accueil

Le visio-accueil est un dispositif commun proposé par la CAF, la CPAM et la MSA. Il permet d'être en relation avec un technicien par écran interposé et de transmettre des documents pour compléter un dossier.

#### EN CORREZE

Des visio-accueils sont disponibles à BEAULIEU/DORDOGNE (Maison du Département) et BORT LES ORGUES (Mairie) le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

#### EN CREUSE

Des visio-accueils sont disponibles à DUN LE PALESTEL (Centre de ressources du Pays dunois), BOUSSAC (Mairie), BONNAT (Bibliothèque municipale), CROCQ (Mairie), FLAYAT (Mairie), MERINCHAL (Mairie), BOURGANEUF (Mairie), GOUZON (Mairie), ROYERES DE VASSIVIERE (Mairie) le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

#### EN HAUTE-VIENNE

Des visio-accueils sont disponibles à SAINT LAURENT SUR GORRE (CIAS Vallée de la Gorre), VAYRES (Mairie), CHALUS (CIAS) et SAINT MATHIEU (Mairie), le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

### La visite à domicile

Un conseiller ou un travailleur social peut se déplacer chez vous si la situation le nécessite.

L'accueil téléphonique au 05 44 00 04 04

Nos lignes sont ouvertes le lundi de 8h30 à 17h sans interruption. le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h. Fermeture le jeudi à 15h30.

### Téléphoner malin !

Pour gagner du temps, appelez aux « heures creuses » : du mardi au vendredi entre 8h30 et 9h30.

## Sans rendez-vous

#### EN CORREZE

- A TULLE, Champeau, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.
- A BRIVE, ZI Cana ouest, rue J. Bouchet, lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30.
- A USSEL, Maison de Santé Usselloise, 20 rue Général Prouzergue, mercredi de 9h à 12h30.

#### EN CREUSE

- A GUERET, 28 Avenue d'Auvergne, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.
- A FELLETIN, Point d'accueil MSA, 2 rue Sœur Alphonse, mardi matin de 9h à 12h30.
- A LA SOUTERRAINE, Maison de l'Emploi et de la Formation, Place Joachim du Chalard, mardi matin de 9h à 12h30.

#### EN DORDOGNE

- A NONTRON, 24 rue Carnot, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Fermeture le dernier jeudi de chaque mois.

#### EN HAUTE-VIENNE

- A LIMOGES, 1 Impasse Sainte Claire, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.
- A BELLAC, Maison des associations, 9 rue de Chanzy, mercredi de 9h à 12h30.
- A SAINT YRIEIX LA PERCHE, maison du Département - Antenne du Chatain, 16 bis rue du Chatain, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

Prenez rendez-vous directement sur votre espace privé ou par téléphone au  
**05 44 00 04 04**